



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

8 mars + 3 jours : Où en est la santé des femmes au travail à la ville de Paris ?

Intervention liminaire F3SCT centrale du 11 mars

La santé des femmes au travail, un sujet enfin reconnu

Comme le souligne tout récemment un médecin urgentiste¹ : « *Les études de santé, tant générales que spécifiques aux risques professionnels, sont focalisées sur l'homme « moyen » : Ainsi les tableaux des maladies professionnelles sont inadaptés car ils ont été pensés pour les secteurs des mines, de la chimie ou du BTP. Ils sont largement inadaptés à la réalité du travail féminin caractérisé par des expositions multiples de faible intensité ou de courte durée, tout au long d'un parcours professionnel, souvent discontinu.*

De ce fait, il existe une moindre reconnaissance et donc un défaut d'indemnisation. Les dernières données indiquent une triste réalité. Si une baisse globale de 11 % des accidents du travail est constaté entre 2001 et 2019, elle touche surtout les hommes, alors qu'une hausse de 42 % est constatée chez les femmes. Plus inquiétant encore, est la hausse de 110 % dans les secteurs à prédominance féminine. Par ailleurs, du fait de la gravité des accidents du travail touchant les femmes, ces dernières ont des durées d'arrêt de travail plus longues que les hommes. Les femmes sont également davantage touchées par les troubles musculo-squelettiques. Ils constituent 88 % des maladies professionnelles et là aussi le nombre de cas est plus élevé chez les femmes, avec un indice de gravité nettement supérieur à celui des hommes.

En juin 2023, dans un rapport officiel², des sénatrices mettent des mots sur ces maux pour rendre visible « l'invisible qui fait mal ». Elles formulent 23 recommandations autour de trois grands axes : chausser systématiquement les lunettes du genre ; développer et adapter la prévention à destination des femmes ; mieux prendre en compte la santé sexuelle et reproductive au travail, en particulier les pathologies menstruelles incapacitantes et les symptômes ménopausiques.

Elles le soulignent :

Usure physique et psychique, troubles musculo-squelettiques, cancers : les répercussions du travail sur la santé des femmes sont encore largement méconnues et minimisées. De même, les difficultés associées à la santé sexuelle et reproductive des femmes sont encore sous-estimées voire ignorées dans le monde du travail. Le manque de reconnaissance de la charge physique et mentale du travail des femmes est ainsi à l'origine d'impensés féminins dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé au travail.

1 3 mars 2025, billet d'humeur de Christophe Prudhomme.

2 Rapport <http://www.senat.fr/commission/femmes/index.html> ; juin 2023

Et à la ville de Paris, à quand une action de prévention prenant en compte la santé des femmes ?

Les chiffres annoncés par ce rapport ont été souvent illustrés par des situations de services lors d'instances de direction ou en central mais aussi lors de notre réunion d'information syndicale sur la santé des femmes au travail ce 7 mars en prévision de la mobilisation du 8 mars pour l'égalité qui ont été des réussites dont on peut se réjouir dans cette période de trumpisation. Nous avons entendu de nombreuses agentes de toutes les directions témoigner avec beaucoup d'émotions des impacts lourds de cette non prise en compte sur leur santé.

Les camarades du Supap-Fsu ont aussi restitué les résultats de leur enquête sur les conditions de travail dans la petite enfance : <https://www.supap-fsu.org/2025/01/dfpe-stop-a-la-degradation-de-la-sante-physique-et-psychique-des-atepe-la-ville-a-des-obligations.html>. Elles sont extrêmement dégradées comme nous le dénonçons depuis des années. Ça ne doit plus durer.

Suite à nos demandes régulières sur la santé des femmes, la ville de Paris a commencé à faire de la communication sur l'endométriose, mais, *même si c'est une vraie problématique, c'est l'arbre qui cache la forêt et invisibilise les autres pathologies féminines* comme le rappelle l'ergonome Anabelle Brochier. Il faut prendre en compte l'ensemble de la vie hormonale et procréative des femmes dans la prévention. 90 % des femmes ont des douleurs de règles et syndromes prémenstruels mais elles sont contraintes par des organisations du travail non appropriées à s'adapter (difficulté d'accès à des toilettes/ pas de temps pour changer sa protection etc.). Sans compter qu'elles doivent s'en accommoder en souriant et en restant « zen ». Cette charge psycho émotionnelle invisible s'additionne aux pénibilités physiques.

La santé : un enjeu d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, nos propositions

Nous profitons de cette instance FSSSCT pour demander une instance spécifique sur la santé des femmes au travail avant fin 2025 pour évoquer notamment 10 grandes mesures à mettre en œuvre pour prévenir et préserver la santé des femmes au travail :

1. Une meilleure reconnaissance des pénibilités dans les métiers à prédominance féminine dont la charge émotionnelle,
2. La prise en charge de toutes les pathologies incapacitantes au travail comme l'endométriose, le syndrome des ovaires polykystiques et adénomyose, les symptômes liés à la ménopause, fibrome, ..., et la compensation des jours de carences, des 10 %
3. Le congé hormonal
4. La mise à dispositions gratuite des protections hygiéniques de qualité sur les lieux de travail
5. L'élargissement des remplacements de congés maternité à toutes les catégories
6. Le renforcement de la lutte contre la stigmatisation des femmes enceintes et l'accès à leur droit dont le droit à allaiter dans de bonnes conditions. L'accompagnement des parcours de l'assistance médicale à la procréation, avec le respect par les encadrants des textes relatifs à l'aménagement du temps de travail pendant les protocoles de traitement.
7. Un plan d'embauche pour le service public de la petite enfance permettant aux usagers comme aux agent.es d'avoir accès à des places en crèche, et au personnel majoritairement féminin de ne pas continuer à souffrir au travail
8. De véritables plans de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), l'accompagnement santé des victimes et des collectifs de travail
9. La liberté de disposer de son corps avec renforcement des centres de santé sexuelles et PMI,
10. La mise en œuvre de l'obligation du document unique d'évaluation des risques genrés

Les réponses de la Ville : OK pour une instance santé et femmes au travail. Si problème d'allaitement, faire remonter mais rien de plus sur nos demandes.

Rejoignez-nous pour défendre de nouveaux droits avec SUPAP-FSU +
feministesupap@gmail.com ; <https://www.supap-fsu.org/2023/10/collectif-feministe-supap-fsu.html>